
**Contournement de Nice
Etude socio-économique**

***Rapport de
diagnostic***

Préparé pour le compte de :



**Direction Départementale de
l'Équipement des Alpes Maritimes**

Rapport de diagnostic N°. 07/C/2282
Juin 2005

Gestion du document

Titre du document: Rapport de diagnostic

Numéro Projet MVA : 07/C/2282

Titre du Projet : Contournement de Nice Etude socio-économique

Référence du document : C2282 Rapport diagnostic

Nom et Répertoire : L:\projets\C2282\Rapport Diagnostic.doc

Contrôle du document

Auteur principal : Sébastien Mercier

Revu par : Alexandre Brèèrette

Date de parution

V1 mardi 13 janvier 2004
V1 mercredi 14 janvier 2004
V2 jeudi 27 mai 2004
V2 mercredi 2 juin 2004
V3 Mardi 14 Juin 2005
V3 Mardi 14 Juin 2005

Distribution

MVA Limited (France)
DDE 06
MVA Limited (France)
DDE 06
MVA Limited (France)
DDE 06

Sommaire

Chapitres	Pages
1	Introduction..... 1
1.1	L'étude socio-économique..... 1
1.2	Le contexte 1
1.3	Organisation du document..... 2
2	Contexte socio-démographique 3
2.1	Présentation générale de l'aire d'étude 3
2.2	Le département des Alpes Maritimes au sein de la région PACA..... 8
2.3	Flux migratoire 10
2.4	Logement..... 10
3	Emplois et activités..... 12
3.1	Présentation générale 12
3.2	Emplois par nature et pôles de compétences..... 12
3.3	Tourisme et capacité d'accueil 15
3.4	Les sites d'activités 18
4	Analyse des systèmes de transports existants..... 22
4.1	Le réseau routier 22
4.2	Les réseaux de TC 37
4.3	L'aéroport de Nice 42
4.4	Les ports 44
5	Flux de trafic et fonctionnement du territoire 46
5.1	Les besoins en déplacements tous modes..... 46
5.2	Déplacements de personnes 46
5.3	Zones d'influence 51
5.4	Liens fonctionnels entre territoires..... 57
6	Grands enjeux et perspectives de développement local..... 63
6.1	Les grands enjeux..... 63
6.2	Les grands projets de transport 64
6.3	Les projets d'aménagements des zones d'activités 69
7	Conclusion 75

Liste des tableaux

Tableaux	Pages
Tableau 1 : Trafic de marchandises par les principaux points entre la France et l'Italie en 1998 (en millions de tonnes)	3
Tableau 2 : Répartition de la population au sein de la région PACA	8
Tableau 3 : Répartition des emplois au sein de la région PACA	8
Tableau 4 : Classement des unités urbaines – (INSEE, 1999).....	9
Tableau 5 : Evolution du trafic sur la période 1988-2002 sur l'A8	27
Tableau 6 : Statistiques 2002 de l'encombrement sur l'A8	29
Tableau 7 : Evolution des taux d'accidentologie sur l'A8 (1998-2002).....	36
Tableau 8 : Répartition modale pour les principales agglomérations françaises...	38
Tableau 9 : Demande PL pour les principales OD sur le zonage agrégé en 16 zones	60

Liste des figures

Figures	Pages
Figure 1 :	Positionnement de la zone d'étude (source CCI) 4
Figure 2 :	Densité de population sur la Côte d'Azur 6
Figure 3 :	Densité des emplois sur la Côte d'Azur..... 7
Figure 4 :	Répartition des emplois par Catégorie-Socio-Professionnelle 12
Figure 5 :	Répartition des emplois par type d'activité 13
Figure 6 :	Répartition du chiffre d'affaire des industriels azuréens par activité.. 14
Figure 7 :	Les palais de Congrès sur la Côte d'Azur..... 17
Figure 8 :	Les sites d'activités..... 18
Figure 9 :	Présentation du réseau routier dans les Alpes Maritimes 23
Figure 10 :	Trafic moyen journalier (octobre et août 2002) sur l'A8 entre Fréjus- Est et la frontière italienne 24
Figure 11 :	Evolution 1988-2002 du trafic sur l'A8 sur les sections à péage entre Antibes et la frontière italienne 26
Figure 12 :	Principaux points de congestion du réseau routier 33
Figure 13 :	Accidentologie – taux de risque..... 34
Figure 14 :	Accidentologie sur l'A8 dans la traversée des Alpes-Maritimes (période 1988-2002) 35
Figure 15 :	Taux d'accidentologie sur l'A8 par section sur la période 1998-200136
Figure 16 :	Répartition par opérateur de transport des voyages TC internes au département (année 2002) 38
Figure 17 :	Organisation des transports collectifs 40
Figure 18 :	Part des 5 plus grands aéroports régionaux dans le trafic de province42
Figure 19 :	Périmètre de l'enquête ménage..... 47
Figure 20 :	Structure des flux journalier par schéma directeur (source enquête ménage) 48
Figure 21 :	Nombre journalier de déplacements VP réalisés par les résidents de la Côte d'Azur (source enquête ménage)..... 49
Figure 22 :	Répartition en destination des déplacements ayant pour motif le travail 53
Figure 23 :	Aire d'attractivité de la commune de Nice..... 54
Figure 24 :	Répartitions des actifs travaillant à Nice et résidant dans une autre commune..... 55

Figure 25 :	Répartitions des actifs résidant à Nice et travaillant dans une autre commune.....	56
Figure 26 :	Déplacements sur une coupure Nord-Sud à hauteur du Var.....	57
Figure 27 :	Déplacements sur une coupure Nord-Sud entre Antibes et Cagnes .	58
Figure 28 :	Déplacements sur une coupure Nord-Sud à l'Est de Nice.....	59
Figure 29 :	Zonage agrégé en 16 zones principales	61
Figure 30 :	Principaux projets de transports.....	68
Figure 31 :	Principaux projets d'aménagement.....	72

1 Introduction

1.1 L'étude socio-économique

1.1.1 Le présent document constitue le rapport de diagnostic de l'étude socioéconomique du contournement de Nice, dont la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes Maritimes assure la maîtrise d'ouvrage.

1.1.2 Cette étude permettra d'élaborer, conformément à la Circulaire d'octobre 1998 de la Direction des Routes sur l'évaluation économique des projets d'infrastructures routiers et autoroutiers en rase campagne, le volet socio-économique des études préliminaires d'Avant Projet Sommaire des deux projets suivants :

- Le contournement Nord de Nice, entre la Turbie et la vallée du Var ;
- La liaison Est-Ouest de Nice entre la plaine du Var et Antibes.

1.1.3 Suite à l'élaboration du diagnostic socio-économique prospectif, l'étude comportera :

- Une analyse comparative des enjeux et des impacts socio-économiques des divers scénarios envisagés pour les liaisons définies précédemment, y compris la solution dite de « non aménagement » ;
- Une synthèse.

1.2 Le contexte

1.2.1 Deux objectifs principaux guident l'élaboration de ces deux nouvelles infrastructures de transport, dont le projet de Directive Territoriale de l'Aménagement fixe les grands principes :

- La partie à l'est du Var répond principalement aux problèmes de sécurité (tunnels, transport de matières dangereuses) liés à l'autoroute A8 sur la section de contournement de Nice ;
- La partie à l'ouest du Var répond aux problèmes de capacité de l'autoroute A8 sur la section Antibes-Var qui est saturée par le trafic local surtout à l'entrée sur Nice et au franchissement du Var.

1.2.2 Ces objectifs font suite aux études récentes, notamment celles autour de la DTA, qui ont mis en évidence les problématiques suivantes liées au fonctionnement de l'A8 :

- Une superposition des fonctions pour cette infrastructure autoroutière orientée est-ouest : transit, échange mais aussi fort trafic local lié à la saturation des voies du littoral ;
- Une évolution de trafic préoccupante, avec une prévision de trafic sur les sections les plus chargées à l'horizon 2015 trois fois supérieures à la capacité d'une autoroute à 2x3 voies ;

- Des caractéristiques géométriques médiocres d'ores et déjà accidentogènes.

1.3 Organisation du document

- 1.3.1 Le présent document répond aux prérogatives du cahier des charges et aborde successivement :
- Une présentation du contexte socio-démographique (situation géographique, population, flux migratoire, logement, emploi) ;
 - Une description des emplois et des activités ;
 - Une analyse des systèmes de transport existants ;
 - Une description des principaux flux de trafic et du fonctionnement du territoire.
 - Les grands enjeux et perspectives de développement local.
- 1.3.2 Pour compléter cette analyse, une série d'entretiens auprès des acteurs locaux a été menée. La liste des 37 organismes rencontrés ainsi que les comptes-rendus des entretiens validés par les personnes interrogées figurent en annexe du présent document.
- 1.3.3 Concernant les entreprises, une enquête Internet a été réalisée auprès des entreprises du département, les principales conclusions figurent en annexe ainsi que le questionnaire. Pour mettre en place cette enquête, 10 entreprises ont été rencontrées en face à face, et nous communiquons en annexe la liste de ces entreprises, ainsi que les comptes-rendus des entretiens validés par les personnes interrogées.

2 Contexte socio-démographique

2.1 Présentation générale de l'aire d'étude

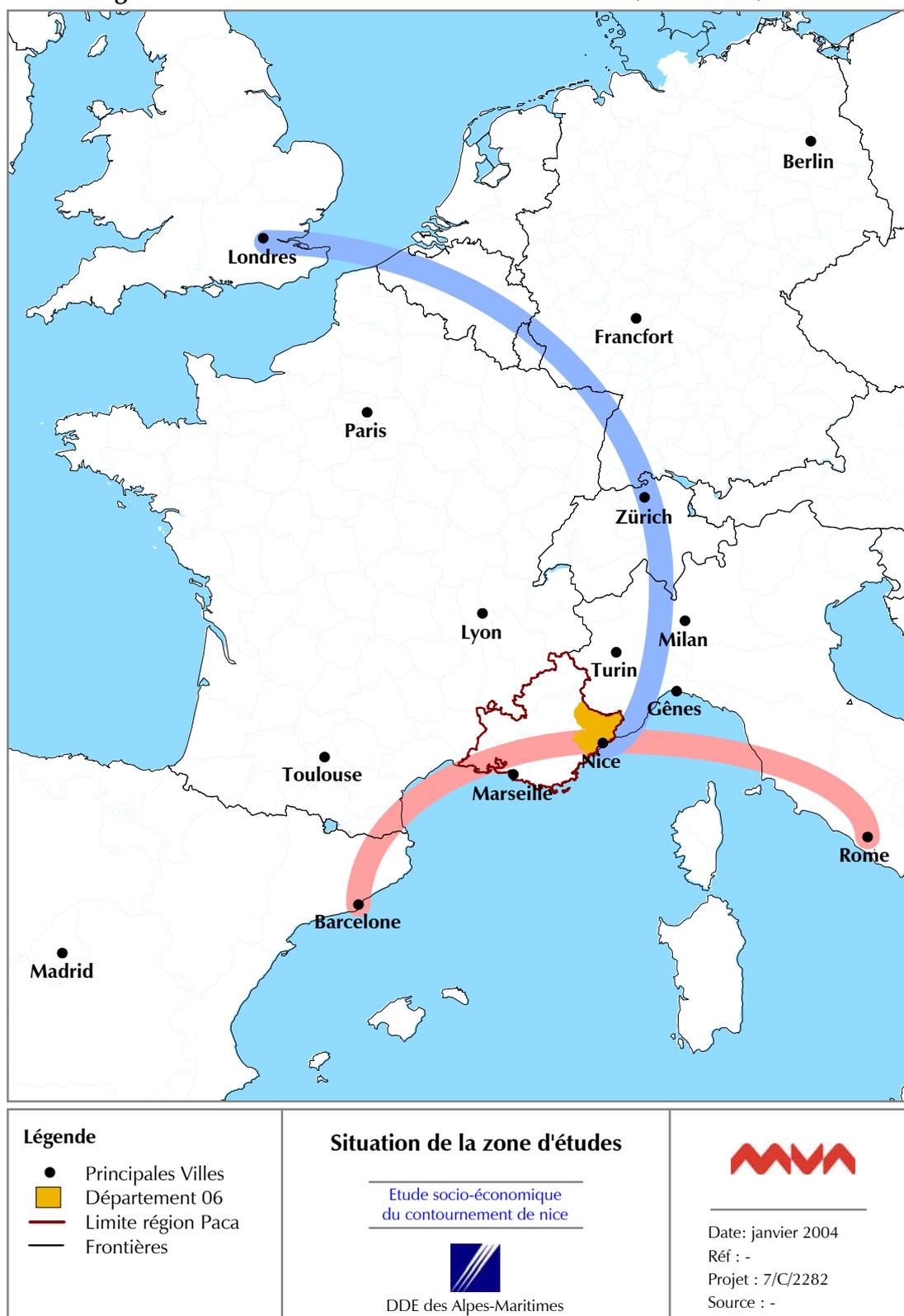
UNE SITUATION PRIVILEGIEE AU CŒUR DE L'ARC MEDITERRANNEEN

- 2.1.1 Située au carrefour de l'axe Londres/Milan et de l'Arc Méditerranéen (cf. Figure 1, page suivante), la Côte d'Azur se situe au coeur d'une EuroRégion composée de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des provinces italiennes de Ligurie et du Piémont. Cette zone économique représente plus de 10 millions d'habitants.
- 2.1.2 Ainsi, le département des Alpes-Maritimes y occupe à l'extrême est de la région PACA une position stratégique à égale distance de Marseille et de Gênes, et à proximité du pôle turinois.
- 2.1.3 De plus, la barrière alpine limitant les points de passages entre la France et l'Italie, le passage côtier par Menton et Vintimille (avec l'autoroute A8) est l'un des trois grands itinéraires autoroutiers avec la vallée de l'Arve et le tunnel du Mont Blanc ouvert en 1965, et la vallée de la Maurienne et le tunnel du Fréjus ouvert en 1980. En ce qui concerne le trafic ferroviaire, la ligne de la Maurienne concentre la quasi-totalité du trafic de marchandises, le trafic restant étant assuré par la ligne côtière par Vintimille.

Tableau 1 : Trafic de marchandises par les principaux points entre la France et l'Italie en 1998 (en millions de tonnes)

	Route		Rail	
	Trafic	Part	Trafic	Part
Vintimille	12,9	33%	0,8	8%
Tunnel du Fréjus	12,8	33%	9,3	92%
Tunnel du Mont-Blanc	13,5	34%	-	-
Total	39,2	100%	10,1	100%

Figure 1 : Positionnement de la zone d'étude (source CCI)



UN TERRITOIRE CONTRAINT PAR LE RELIEF

- 2.1.4 Situé à l'extrémité de l'Arc-Alpin, le territoire des Alpes Maritimes se caractérise par un relief très contrasté avec une dénivellation de plus de 3 000 mètres entre les massifs montagneux du nord (Mercantour et Argentera) et le littoral au sud, et la présence de nombreuses vallées qui découpent le territoire (vallées du Var, de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya).
- 2.1.5 De ce fait, l'urbanisation s'est développée le long du littoral, qui propose un paysage urbain quasi continu depuis Mandelieu-la-Napoule à l'ouest jusqu'à Menton à l'est. Cette zone concentre aujourd'hui les flux d'échange avec la présence des principales fonctions urbaines.
- 2.1.6 80% du territoire départemental reste constitué de zones d'intérêts écologique, faunistique et floristique dont le parc du Mercantour au nord du département.

UNE POPULATION CONCENTREE SUR LE LITTORAL

- 2.1.7 En 1962, l'urbanisation se limitait à Nice et à ses communes adjacentes. Durant les années 70, elle s'est étendue sur Cagnes-sur-Mer et surtout à l'ouest, autour du cap d'Antibes jusqu'à Valbonne et Biot avec le développement de la technopole de Sophia-Antipolis. Puis l'urbanisation s'est intensifiée entre les villes de Nice et d'Antibes avec notamment le développement de Villeneuve Loubet entre 1982 et 1990. Le tissu urbain dense s'étend désormais jusqu'au département du Var de façon continue depuis dix ans.
- 2.1.8 Aujourd'hui les Alpes Maritimes comptent près de 1 000 000 d'habitants pour une superficie de 4 298,58 km², soit une densité proche de 236 hbts/ km² (moyenne nationale 108 hbts/ km² environ).
- 2.1.9 On observe de forte disparité en matière de densité sur le territoire : 1 527 hbts/ km² dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur et seulement 587 hbts/km² dans la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.
- 2.1.10 Aujourd'hui, la bande côtière très étroite (10 km à Nice), surpeuplée et cosmopolite, regroupe 95% de la population du département tandis que le moyen et haut pays peu peuplés, voire désertiques, ne survivent que par les résidences secondaires et les activités de loisir (ski).
- 2.1.11 La croissance de population constatée lors du dernier recensement se répartit très inégalement dans le département en se concentrant dans l'ouest.
- 2.1.12 Les deux cartes suivantes présentent les densités de population et d'emplois sur la bande côtière d'après le recensement 1998.

Figure 2 : Densité de population sur la Côte d'Azur

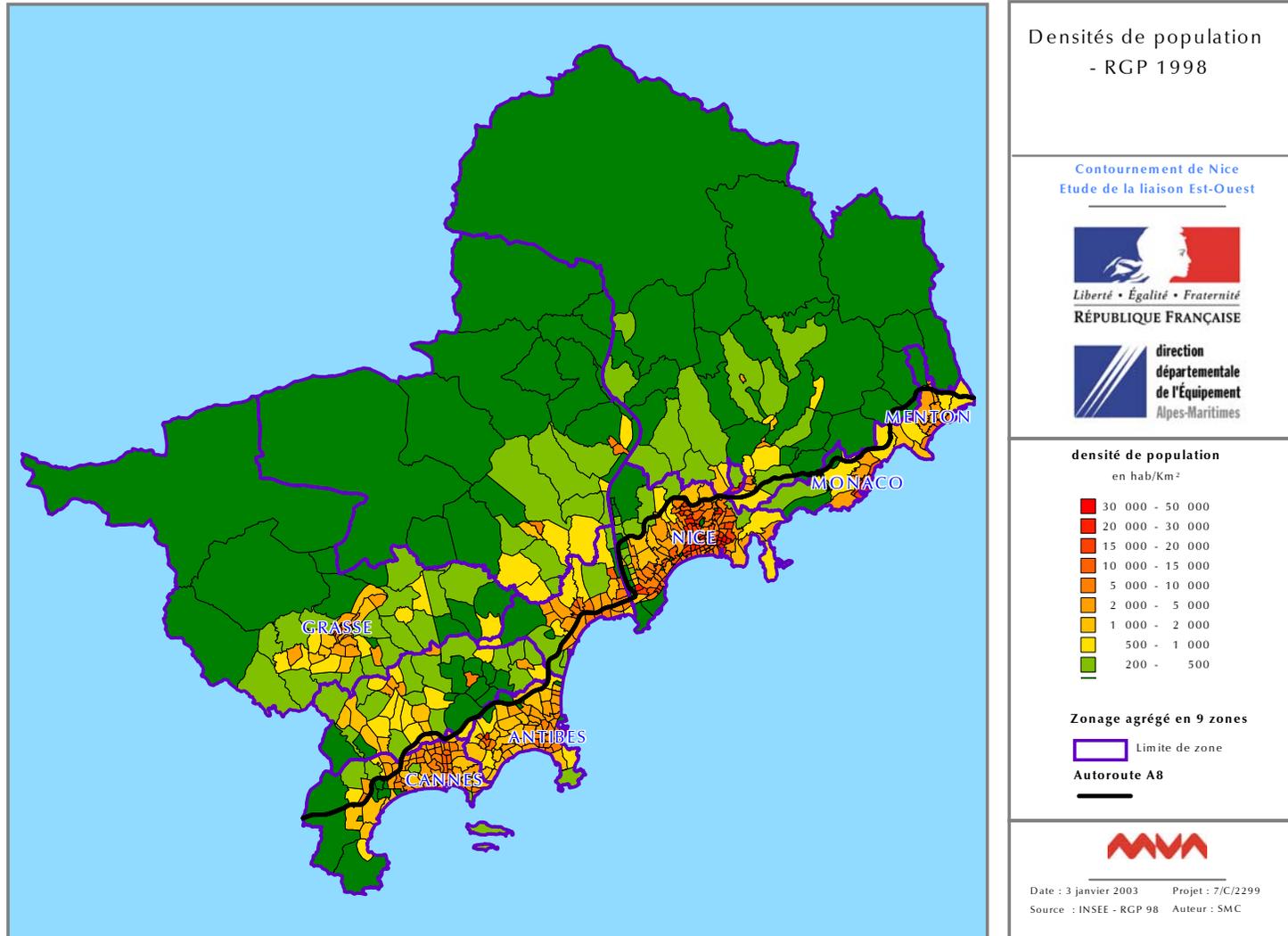
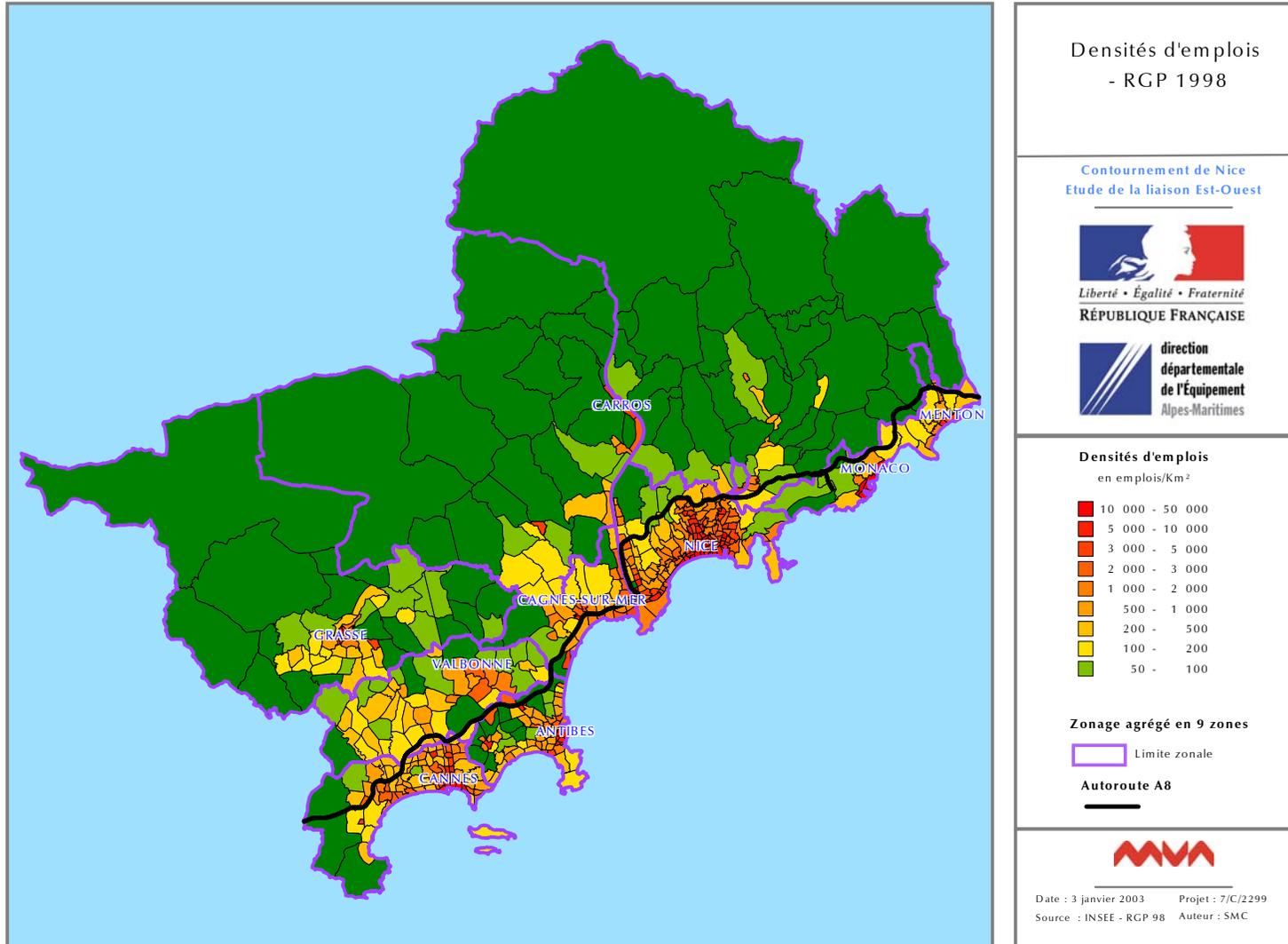


Figure 3 : Densité des emplois sur la Côte d'Azur



2.2 Le département des Alpes Maritimes au sein de la région PACA

2.2.1 Le département des Alpes Maritimes est avec plus de 1 million d'habitants le deuxième département de la région PACA en termes de population après les Bouches du Rhône.

Tableau 2 : Répartition de la population au sein de la région PACA

Département	Population			Répartition
	90	99	Evolution	
Bouches du Rhône (13)	1 759 512	1 835 407	4.3%	40.7%
Alpes Maritimes (06)	972 482	1 011 866	4.0%	22.5%
Var (83)	816 120	898 001	10.0%	19.9%
Vaucluse (84)	467 223	499 665	6.9%	11.1%
Alpes de Haute Provence (04)	130 972	139 683	6.7%	3.1%
Hautes-Alpes (05)	113 334	121 631	7.3%	2.7%
Région PACA	4 259 643	4 506 253	5.8%	100.0%

2.2.2 A l'image de l'ensemble des départements de la région PACA, le département des Alpes Maritimes se caractérise par une population en constante évolution (environ + 4% entre 1990 et 1999). On notera cependant au sein de la région PACA le fort dynamisme du département du Var avec une évolution de + 10% entre 1990 et 1999.

2.2.3 Comme pour la population, le département des Alpes Maritimes regroupe en 1999 22% des emplois de la région PACA. Néanmoins l'évolution 1990-1999 met en évidence un « recul » du département des Alpes Maritimes face aux autres départements.

Tableau 3 : Répartition des emplois au sein de la région PACA

Département	Emploi			Répartition
	90	99	Evolution	
Bouches du Rhône (13)	630 575	657 657	4.3%	41.7%
Alpes Maritimes (06)	347 793	351 636	1.1%	22.3%
Var (83)	264 833	282 697	6.7%	17.9%
Vaucluse (84)	174 975	184 705	5.6%	11.7%
Alpes de Haute Provence (04)	45 836	49 425	7.8%	3.1%
Hautes-Alpes (05)	46 135	49 965	8.3%	3.2%
Région PACA	1 510 147	1 576 085	4.4%	100.0%

L'AGGLOMERATION DE NICE

- 2.2.4 Près de la moitié de la population des Alpes-Maritimes habite la Communauté d'Agglomération Nice-Côte d'Azur. L'unité urbaine de Nice s'étend sur tout le littoral ouest des Alpes-Maritimes de Théoule-sur-Mer jusqu'à Saint-Jean-Cap-Ferrat.
- 2.2.5 Ainsi, l'agglomération niçoise fait partie d'un réseau de villes majeures s'étirant le long du littoral entre Rome et Barcelone. Au niveau national, l'unité urbaine de Nice avec environ 889 000 habitants en 1999 se classe en 5^{ème} position.

Tableau 4 : Classement des unités urbaines – (INSEE, 1999)

Classement INSEE 1999	Unité urbaine	Population
1	Paris	9 644 507
2	Marseille - Aix-en-Provence	1 349 772
3	Lyon	1 348 832
4	Lille	1 000 900
5	Nice	888 784
6	Toulouse	761 090
7	Bordeaux	753 931
8	Nantes	544 932
9	Toulon	519 640
10	Douai-Lens	518 727

2.3 Flux migratoire

- 2.3.1 A l'image de l'ensemble des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Alpes Maritimes présente un solde migratoire positif avec +38 000 personnes entre 1990 et 1999, derrière le Var (+55 000 personnes) et devant les Bouches du Rhône (+35 000 personnes).
- 2.3.2 Cependant, le recensement de 1999 a mis en évidence une baisse sensible de la croissance de la population (0,44% entre 1990 et 1999 contre 1,23% entre 1982 et 1990) qui s'explique essentiellement par une dégradation du solde migratoire tandis que le solde naturel reste proche de zéro.
- 2.3.3 Les nouveaux arrivants contribuent à un rajeunissement de la population dans les Alpes Maritimes, bien que la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans reste forte (22%). Ainsi, parmi les 175 000 personnes venues s'installer durant la période intercensitaire (soit 17,3% de la population départementale), près des deux tiers ont moins de 40 ans en 1999. Aujourd'hui, les Alpes Maritimes n'attirent pas plus les personnes âgées que les autres départements.
- 2.3.4 D'autre part, on constate que ces nouveaux arrivants s'installent principalement dans l'arrière pays niçois et dans l'ouest du département. Ces territoires se caractérisent aujourd'hui par une population plus jeune par opposition à l'est du département.
- 2.3.5 Une poursuite des tendances observées entre 1982 et 1999, conduirait à une population de 525 000 habitants dans la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur en 2014, soit 37 6000 habitants de plus qu'en 1999.

2.4 Logement

- 2.4.1 Contrairement à la population, le nombre de logements a fortement augmenté entre les deux derniers recensements (environ 10%).
- 2.4.2 Du fait d'une concentration de la population le long du littoral, la part du logement collectif demeure élevée (plus de 71%), bien que la part du logement individuel a augmenté sensiblement suite au développement de la population dans des zones moins denses au sud-ouest du département.
- 2.4.3 Concernant l'habitat social, on constate un manque de logements de type HLM qui représentent 8,3% de l'ensemble des logements. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) prévoit une part de 20% des logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants (incluant une commune de plus de 15 000 habitants). En 2001, on en compte :
- 5,19% dans la Communauté d'Agglomération Provence d'Azur (Grasse) ;
 - 11,75% dans le secteur du Pays Cannois ;
 - 3,38% dans la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (Antibes) ;

- 6,0% dans la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur ;
- 8,22% dans la Communauté d'Agglomération Riviera Française (Menton).

2.4.4 A l'image de la population, la répartition logement principal / secondaire apparaît contrastée sur l'ensemble du territoire des Alpes Maritimes. Ainsi le poids des résidences secondaires est très important aux extrémités Ouest et Est du littoral (respectivement de Mandelieu-la-Napoule à Villeneuve-Loubet et de Villefranche-sur-Mer à Menton) et dans l'arrière pays au nord d'une ligne Saint-Vallier-de-Thiery - Sospel.

2.4.5 L'habitat reste un enjeu majeur pour le département des Alpes-Maritimes. Il peut devenir un frein au développement économique et à l'installation des entreprises.

2.4.6 En effet, dans de nombreuses communes, les prix des logements sont devenus prohibitifs et il est impossible d'y avoir un parcours résidentiel. Combiné à l'absence de corrélation habitat/emploi, ceci se traduit en termes de déplacement par un développement des migrations pendulaires sur l'ensemble de la côte d'Azur, avec une augmentation des distances et des temps de trajet.

2.4.7 Les perspectives restent préoccupantes puisque le marché immobilier est toujours orienté vers la production de logements secondaires ou de logements « haut de gamme », ce qui tend à renforcer les phénomènes de ségrégation économique, sociale et géographique, et à terme faire diminuer l'attractivité du département.

Conclusion :

Le département des Alpes-Maritimes se caractérise par une concentration de la population et des emplois le long du littoral, qui présente un tissu urbain dense.

Le dernier recensement a mis en évidence un rajeunissement de la population (2 tiers des habitants à moins de 40 ans en 99) et un développement de l'arrière pays niçois et des territoires situés à l'est du Var.

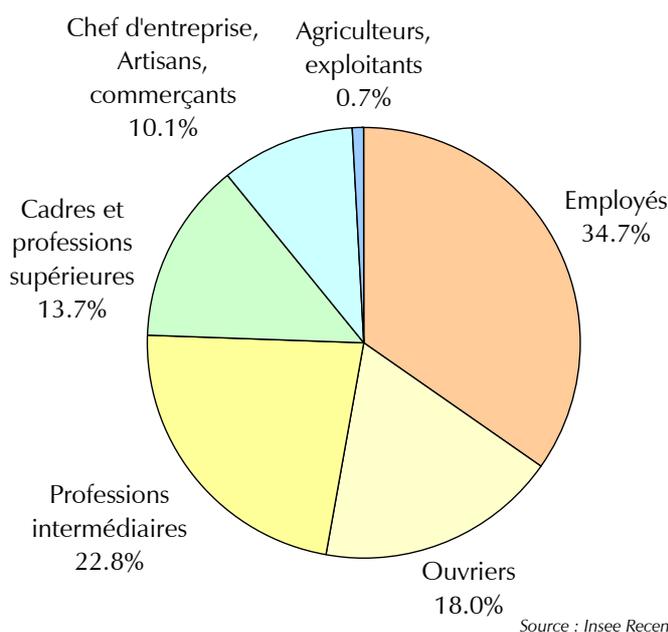
Le logement des actifs reste un des enjeux prioritaires pour le département des Alpes-Maritimes. L'ensemble du littoral est soumis à une forte pression foncière qui pousse les actifs à habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail. L'est du département du Var renforce ainsi progressivement son attractivité pour les actifs qui y trouvent plus facilement un logement.

3 Emplois et activités

3.1 Présentation générale

3.1.1 Le nombre d'emplois sur la Côte d'azur est estimé à 410 483 en 2003 (source : CCI – Insee). La figure ci-dessous présente leur répartition par catégorie socio-professionnelle.

Figure 4 : Répartition des emplois par Catégorie-Socio-Professionnelle



3.1.2 A l'image de la population, l'emploi se concentre autour des grandes villes et dans l'arrière-pays proche (97% des actifs résident dans les trois aires urbaines de Nice, Cannes-Grasses-Antibes et Menton).

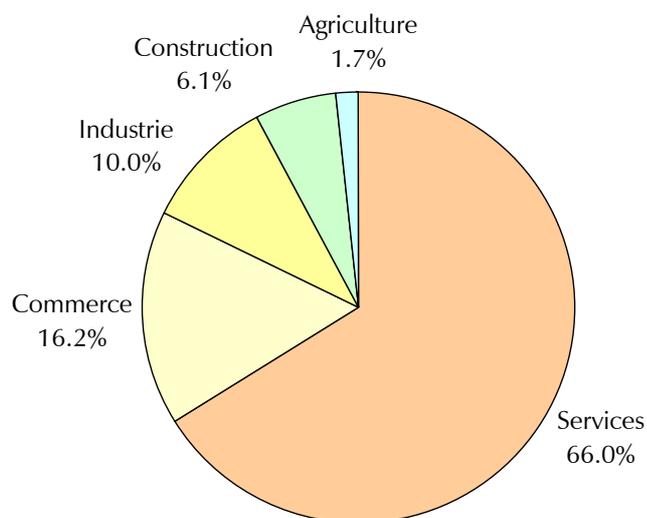
3.1.3 L'ouest du département apparaît le plus dynamique. Ainsi le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté de 3,6% dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes (incluant Grasse et sa périphérie) contre +2% à Menton et -0,8% dans la zone de Nice.

3.2 Emplois par nature et pôles de compétences

UN SECTEUR TERTIAIRE PREDOMINANT

3.2.1 La figure suivante présente la répartition des emplois par secteur d'activité.

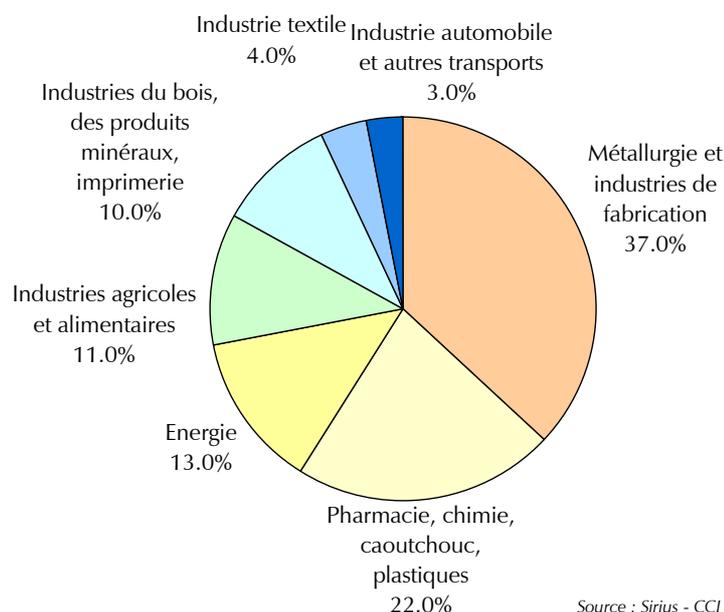
Figure 5 : Répartition des emplois par type d'activité



Source : Insee Recensement 1999

- 3.2.2 Le secteur tertiaire (commerce et service) prédomine sur la Côte d'Azur en représentant plus de 4 emplois sur 5 (plus de 80% de la population active azuréenne). Ce secteur a progressé considérablement durant les 20 dernières années, et cette tendance ne fait que s'accroître.
- 3.2.3 Cette évolution est la conséquence directe d'une volonté politique menée depuis les années 60 pour permettre à la Côte d'Azur de tirer le meilleur parti de ses atouts, à une époque où l'essentiel des activités se trouvait concentré dans le tourisme. L'objectif avoué était alors de conduire le développement de la région vers les secteurs de haute technologie à forte valeur ajoutée tels que la recherche et les services, tout en préservant la qualité de vie et son environnement.
- 3.2.4 Le secteur industriel, hors B.T.P, reste faible. Il regroupe 10% des emplois, soit deux fois moins d'emplois que la moyenne nationale. Il est implanté principalement sur le pays grassois, la plaine du Var (zone départementale de Carros-Le-Broc) et le sud-est du département.
- 3.2.5 La figure ci-après présente la répartition du chiffre des industriels azuréens par activité au 1 janvier 2002.

Figure 6 : Répartition du chiffre d'affaire des industriels azuréens par activité



Source : Sirius - CCI Côte d'Azur Insee 2002

3.2.6 Les principales activités industrielles concernent la métallurgie et les industries de fabrication, mais aussi la pharmacie et la chimie.

3.2.7 Ainsi, de grands groupes industriels sont présents sur la Côte d'Azur notamment dans l'industrie chimique avec la parfumerie à Grasse et à Eze, mais aussi avec les produits pharmaceutiques (Arkopharma et Virbac à Carros). Citons également l'industrie aéronautique avec Alcatel à Cannes dont l'usine est spécialisée dans la mise au point de satellites.

QUATRE POLES DE COMPETENCES DE POINTE

3.2.8 La Côte d'azur dispose sur son territoire de 4 pôles d'excellence que sont :

- Les technologies de l'information et de la communication ;
- Les sciences du vivant ;
- Les sciences de la terre et l'environnement ;
- L'aéronautique autour d'Alcatel Space Industries à Cannes.

3.2.9 Les Technologies de l'Information et de la Communications regroupent 20 055 emplois dans 841 entreprises.

3.2.10 Ce secteur d'activité initié par l'implantation de Texas-Instrument à Villeneuve Loubet en 1962 a connu une forte évolution et la région niçoise a vu depuis l'installation de nombreuses entreprises axées sur l'électronique, l'informatique et les télécommunications : soit des multinationales (I.B.M. à la Gaude, Schneider Automation à Sophia-Antipolis, Safare-Crouzet à Nice,...), soit des P.M.E. qui servent de sous-traitants.

- 3.2.11 Aujourd'hui, ce pôle est centré autour du parc technologique de Sophia-Antipolis, qui regroupe 43% de l'activité, 39% des entreprises et 58% des emplois et reste en constante évolution (150 créations d'entreprises en 2002).
- 3.2.12 Le pôle des Sciences du Vivant compte 254 entreprises (9 435 personnes), auxquelles se rajoutent 50 laboratoires et l'Université de Nice Sophia-Antipolis.
- 3.2.13 Organisé autour du pôle grassois, il regroupe plusieurs activités : industrie pharmaceutique, industrie aromatique, génie biomédical et biotechnologique, cosmétologie, chimie et monde végétal.

3.3 Tourisme et capacité d'accueil

DEUXIEME POLE TOURISTIQUE FRANÇAIS

- 3.3.1 Favorisée par la présence de la mer, de la montagne, et un climat agréable, la Côte d'Azur est la deuxième destination touristique en France après Paris et représente 1% du marché mondial du tourisme.
- 3.3.2 Le tourisme sur la Côte d'Azur se singularise par :
- Deux types de clientèles : une clientèle classique qui se déplace sur la Côte d'Azur essentiellement durant la saison estivale, et une clientèle de tourisme d'affaire qui afflue à l'automne et au printemps avec des pics de fréquentation en février, mars , octobre ;
 - Une forte part de tourisme international : 59% des séjours correspondent à des clients étrangers qui profitent de la présence de l'aéroport international de Nice. Ainsi parmi les touristes étrangers, les britanniques arrivent en première position en 2001, devant les italiens, ce qui peut s'expliquer en partie par le renforcement de l'offre aérienne à destination de la Grande-Bretagne sur des lignes Low-Cost ;
 - Une activité quasi-continue tout au long de l'année du fait de la richesse des manifestations, et de la complémentarité entre tourisme traditionnel et tourisme d'affaire.
- 3.3.3 L'activité touristique génère 68 000 emplois directs dans les Alpes Maritimes (source CRT, 2001) qui ont accueilli plus de 10 millions de visiteurs en 2001, dont 500 000 visiteurs dans le haut pays, avec une forte connotation internationale.
- 3.3.4 Concernant le nombre de nuitées, plus de 70 millions de nuitées sont enregistrées dans le département dont plus de 2,1 millions dans le périmètre à neige des Alpes-Maritimes pour la saison 2001-2002 (source : observatoire régional du tourisme).
- 3.3.5 Pour répondre à cette demande croissante de ses visiteurs, la Côte d'Azur a continuellement diversifiée ses activités, concentrant sur son territoire un parc hôtelier en évolution permanente (762 établissements hôteliers classés

et 118 résidences de tourisme), de nombreux centres commerciaux et rues piétonnes, plus de 12 casinos et centres de jeux, et de nombreuses bases de loisirs. Le parc hôtelier représente 40% du parc régional (soit 5% du parc national) et est composé à plus de 30% d'hôtels 4 étoiles et de luxe.

DES ACTIVITES RICHES ET VARIEES

3.3.6 La Côte d'Azur, et plus généralement le département des Alpes-Maritimes est aujourd'hui une des régions les plus prisées du monde avec plusieurs atouts :

- Les stations balnéaires (Cannes, Juan-les-Pins, Nice, etc.) ;
- Les villes de congrès qui étalent leur activité sur toute l'année ;
- La richesse artistique et culturelle (nombreux musées d'histoire, d'arts) ;
- 13 stations de sports d'hiver dédiées aux activités de montagne (ski, randonnée, etc.) dont Saint-Etienne de Tinée (Auron), Beuil, Peone (Valberg), Saint-Martin Vésubie, Isola et Gréolières ;
- 16 parcours de golf dont l'attrait sont importants pour la clientèle internationale et d'affaire ;
- 36 ports de plaisance : 554 escales et 402 000 passagers par an dont 21% en tête de ligne.

3.3.7 On compte plus de 3 900 manifestations en 2001 (60 % sur le littoral et 40 % sur le moyen et le haut pays). Le nombre de manifestations recensées par l'UDOTSI n'a cessé d'augmenter : 50 % en 5 ans. Les différents congrès attirent environ 400 000 congressistes par an.

LE TOURISME D'AFFAIRE

3.3.8 La Côte d'Azur dispose d'infrastructures importantes pour l'accueil de manifestations et de congrès. Elle compte 9 palais des congrès dont les principaux sont :

- Nice – Acropolis, premier complexe de la Côte d'Azur spécialisé dans les congrès scientifiques et médicaux, dont 70% sont à caractère national. Les 253 manifestations qui s'y sont déroulées en 2001 ont attirées 500 000 participants ;
- Le palais des festivals de Cannes, qui abrite plusieurs manifestations de renommées internationales (festival du film, GDM, MIPIM, etc.) a accueilli 397 200 participants autour de 123 manifestations en 2001 ;
- Le Palais des congrès de Monaco, qui dispose de 7 sites de congrès et d'exposition qui ont cumulé en 2001 647 manifestations soit 82 241 participants.

Figure 7 : Les palais de Congrès sur la Côte d'Azur



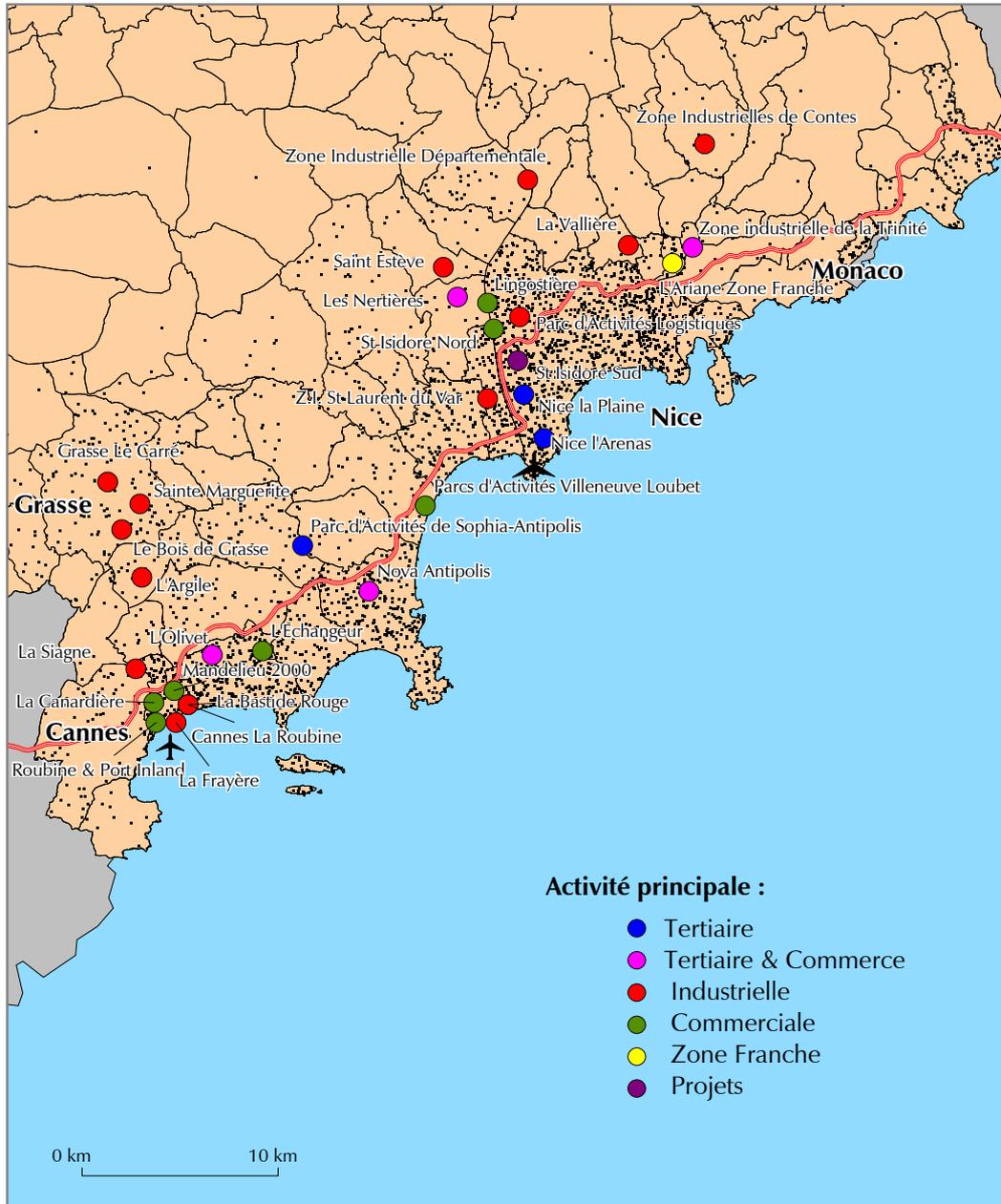
<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Palais des Congrès principaux (Nombre de manifestations, et de participants sur l'année 2001) ■ Autres Palais des Congrès — Autoroute A8 	<p>Les Palais des Congrès sur la Côte d'Azur</p> <p>Etude socio-économique du contournement de nice</p>  <p>DDE des Alpes-Maritimes</p>	 <p>Date: mai 2004 Réf : - Projet : 7/C/2282 Source :CRT</p>
---	---	---

3.3.9 Ces activités génèrent des besoins croissants en déplacements des congressistes et touristes d'affaires sur Cannes et Nice dans des zones particulièrement congestionnées.

3.4 Les sites d'activités

3.4.1 La Côte d'azur regroupe une quarantaine de sites d'activités dédiés à tout type d'activité. Ces sites sont présentés sur la figure ci-dessous.

Figure 8 : Les sites d'activités



<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ✈️ Aéroport/Aérodrome — Autoroute A8 ● 25 entreprises 	<p>Les sites d'activités</p> <hr/> <p>Etude socio-économique du contournement de nice</p> <hr/>  <p>DDE des Alpes-Maritimes</p>	 <hr/> <p>Date: janvier 2004 Réf : - Projet : 7/C/2282 Source : CCI</p>
---	---	--

3.4.2 Nous présentons par la suite les 4 principaux pôles d'activités que sont :

- Le Parc Scientifique de Sophia-Antipolis ;
- La Zone Industrielle Départementale de Carros-le-Broc ;
- Le sud de la plaine du Var ;
- Le pôle d'emploi de Monaco.

SOPHIA-ANTIPOLIS

3.4.3 Le Parc Scientifique de Sophia Antipolis accueille les plus prestigieuses entreprises mondiales dans les secteurs clés de l'informatique, du multimédia, des télécommunications et des sciences de la santé.

3.4.4 Il représente le premier parc scientifique d'Europe, et regroupe environ 1 200 entreprises françaises ou étrangères de ce type, soit environ 20 000 emplois (chercheurs et ingénieurs principalement).

3.4.5 Le parc accueille aujourd'hui 40% des emplois de recherche et de développement du département et joue un rôle moteur dans la croissance économique du département (10 emplois créés à Sophia génèrent 12 emplois connexes dans le département).

3.4.6 Le coût du transport joue un rôle mineur pour les activités de pointe par rapport aux industries traditionnelles. Par contre, le déplacement des personnes doit être facilité: les liaisons aériennes et autoroutières sont essentielles.

3.4.7 Le Parc d'Activités de Sophia Antipolis bénéficie de la proximité du premier aéroport français de province (à 18km) qui se situe à environ 20 minutes par l'autoroute et 3 mn par hélicoptère. La richesse de l'offre aérienne (34 compagnies aériennes, 80 destinations directes en direction des capitales ou métropoles principales de 27 pays) met la plupart des grandes métropoles européennes à moins de deux heures de vol, ce qui permet d'envisager des déplacements dans la journée.

ZONE INDUSTRIELLE DEPARTEMENTALE DE CARROS-LE-BROC

3.4.8 Initiée à partir de 1962 par le Département des Alpes-Maritimes, la zone industrielle départementale de Carros-le-Broc a été créée sous forme de trois lotissements industriels entre 1964 et 1976 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Elle constitue aujourd'hui le premier pôle industriel et artisanal des Alpes-Maritimes avec 7 500 emplois et 430 entreprises autour du commerce de gros et des industries manufacturières.

3.4.9 Les principaux employeurs de la zone (source donnée SIRENE, INSEE) sont :

- Le laboratoire VIRBAC, spécialisé dans la pharmacie vétérinaire (9^{ème} rang mondial) avec plus de 600 employés ;
- Le laboratoire pharmaceutique Arkopharma avec plus de 600 employés ;
- L'entreprise Carillion BTP (500 personnes) ;

- AEG Schneider Automation.

LE SUD DE LA PLAINE DU VAR

3.4.10 Le sud de la plaine du Var comprend plusieurs pôles d'activités :

- Le Centre d'Affaires de l'Arénas implanté sur le site de l'aéroport de Nice Côte d'Azur est voué en particulier au secteur tertiaire ;
- Le Parc d'Activités Logistiques (PAL) implanté à St Isidore, offre plus de 60 000 m² d'installations parmi les plus récentes destinées aux professionnels du transport. La Principauté de Monaco a racheté une partie des locaux du PAL, qu'elle a couplée avec sa plateforme monégasque (système de dégroupage) : ainsi la principauté a diminué par moitié le nombre de PL arrivant aux portes de Monaco ;
- Les zones commerciales de Lingostière, St Isidore Nord et CAP3000.

POLE D'EMPLOI DE MONACO

3.4.11 L'agglomération monégasque regroupe dans le secteur de Fontvieille un grand nombre d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le principal secteur d'activité concerne la chimie, la pharmacie, la parapharmacie et les cosmétiques, qui regroupent 23 entreprises (Aseptia, Biotherm, Theramex). Les autres secteurs présents sont la plasturgie (Mecaplast), l'électronique et la mécanique de précision (Eaton), l'imprimerie et le textile.

3.4.12 Le département des Alpes Maritimes profite de ce vivier d'emplois et chaque jour l'agglomération monégasque accueille plus de 18 000 pendulaires (recensement 1999, INSEE) en provenance des Alpes Maritimes dont :

- 52% de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ;
- 30% de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur ;
- 12% des communes de la Turbie, Eze et Cap d'Ail.

Conclusion :

Les emplois se caractérisent par une forte prédominance du secteur tertiaire et s'organisent autour de 4 pôles d'excellence (technologies de l'information et de la communication, les sciences du vivant, les sciences de la terre et de l'environnement, et l'aéronautique). Les principaux pôles d'activité sont Nice (premier pôle d'emploi du département), Sophia-Antipolis, la zone industrielle de Carros, Monaco et Cannes-Grasse.

Le tourisme (classique et d'affaire) et l'évènementiel (festivals, congrès, événements sportifs) génèrent une activité quasi-continue tout au long de l'année sur la Côte d'Azur.

Les conditions de transport restent une problématique majeure pour le développement économique et leur dégradation peut pénaliser à terme l'image de la Côte d'Azur et le fonctionnement des entreprises (accessibilité, difficulté de recrutement).